

B2018_03_08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU 5 AVRIL 2018**ÉTAIENT PRÉSENTS :

Max ROUSTAN, Valérie MEUNIER, Aimé CAVAILLE, Pierre MARTIN, Jean-Charles BENEZET, Patrick MALAVIEILLE, Philippe RIBOT, Ghislain CHASSARY, Bonifacio IGLESIAS, Éric TORREILLES, Claude BONNAFOUX, René PRADEN, Hervé GRIMAL, Lucile PIALAT, Serge BORD, Yves COMTE, Gérard RÉVERGET, Frédéric ITIER, Sylvain ANDRÉ, Liliane ALLEMAND, Roger BERTRAND, Éric MAUBERNARD, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Joseph BARBA, Marielle VIGNE, Georges BESSE-DESMOULIÈRES, Jacky FERNANDEZ, Sylvie PEREZ, Patrick DELEUZE, Fabienne VEZON, Thierry JACOT, Richard HILLAIRE, Fabien FIARD, Aurélie GÉNOLHER, Pascal MILESI, Jacques BOUDET, PÉPIN Jacques, ROUX Andrée, MANIFACIER Guy, ANDRÉ Lionel, Cyril OZIL, Jérôme VIC, René DOUSSIÈRE, Frédéric GRAS, Patrick AMBLARD, Henri CROS, Jean-Michel BUREL, Gérard BARONI, Olivier DEVES, Simone VEDRINES, Roch VARIN D'AINVELLE, Josette CRUVELLIER, Catherine FERRIÈRE, Stéphane SCHNEIDER, Laurent HUGUES, André CAPDUR, Ludovic MOURGUES, Laure BARAFORT, Daniel NICOLAS, Roseline BOUSSAC, Jean-Pierre MAURIN

POUVOIRS :

Jalil BENABDILLAH (pouvoir à M. Aimé CAVAILLE), Thierry BAZALGETTE (pouvoir à M. Gérard REVERGET), Alain REY (pouvoir à M. Patrick MALAVIEILLE), Patrice PUPET (pouvoir à M. Jérôme VIC), Jean-Pierre CORDIER (pouvoir à M. André CAPDUR)

ABSENTS EXCUSÉS :

Michel RUAS, Christian TEISSIER, Jean-Michel PERRET, Georges BRIOUDES, Laurent BRUNEL, Patrick FONTAINE, VERSEILS Jean-Marc, Christophe BOUGAREL, Serge MEURTIN, Bernard ROSSET-BOULON

Objet : Octroi d'un fonds de concours à diverses communes

Le Bureau de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération C2017_02_13 du Conseil de Communauté en date du 5 janvier 2017 relative aux délégations consenties par le Conseil de Communauté au Bureau de Communauté,

Vu la délibération C2017_11_20 du Conseil de Communauté en date du 29 juin 2017 relatives au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité,

Considérant qu'il convient d'octroyer, aux communes ayant fait parvenir un dossier conforme, un fonds de concours selon les montants inscrits dans le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

D'octroyer un fonds de concours aux opérations réalisées par les communes suivantes :

BRIGNON

Création d'un plateau multisports et aménagement du stade

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 134 209,65 €. Le montant des subventions attendue s'élève à 46 864 €.

Conformément à la délibération C2017_11_20, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 33 717 €.

Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Reçu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le 16/04/2018

ID : 030-200066918-20180405-B2018_03_08-DE

CRUVIERS-LASCOURS

Mise en sécurité des arrêts de bus avec réalisation de trottoirs

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 25 902,30 €. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2017_11_20, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 12 500 €.

GENOLHAC

Création de panneaux pour le sentier d'interprétation

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 2 357,15 €. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2017_11_20, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 785 €.

LEZAN

Aménagement de la traversée d'agglomération

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 528 201,30 €. Le montant des subventions attendue s'élève à 312 310 €.

Conformément à la délibération C2017_11_20, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 56 434 €.

MONTEILS

Climatisation bâtiments scolaires

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 16 350,10 €. Aucune subvention n'est attendue.

Installation d'un poste informatique

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 694 €. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2017_11_20, le montant du fonds de concours accordé pour ces projets s'élève à la somme de 8 522 €.

SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS

Mise en sécurité voirie et création de cheminements piétons

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 323 577 €. Le montant de la participation attendue s'élève à 173 702,04 €.

Conformément à la délibération C2017_11_20, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 74 937,48 €.

SAINT MAURICE-DE-CAZEVILLE

Aménagement du local technique communal

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 35 141,69 €. Aucune subvention n'est attendue.

Réfection de la voirie

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 31 539,89 €. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2017_11_20, le montant du fonds de concours accordé pour ces projets s'élève à la somme de 30 261 €.

SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX

Mise aux normes et agrandissement du groupe scolaire J-P. Florian

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 1 115 450 €. Le montant des subventions attendues s'élève à 525 273 €.

Conformément à la délibération C2017_11_20, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 169 022 €.

Toutefois pour ces communes, si la dépense réelle du projet présenté était inférieure au montant initial H.T., le fonds de concours resterait acquis sans pour autant qu'une nouvelle décision du Bureau de Communauté soit nécessaire et à condition que la participation de la Commune reste au moins égale au fonds de concours attribué pour l'ensemble de l'opération.

Pour votre confirmation,
Le Président,
Max ROUSTAN



B2018_03_08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU 5 AVRIL 2018**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Max ROUSTAN, Valérie MEUNIER, Aimé CAVAILLE, Pierre MARTIN, Jean-Charles BENEZET, Patrick MALAVIEILLE, Philippe RIBOT, Ghislain CHASSARY, Bonifacio IGLESIAS, Éric TORREILLES, Claude BONNAFOUX, René PRADEN, Hervé GRIMAL, Lucile PIALAT, Serge BORD, Yves COMTE, Gérard RÉVERGET, Frédéric ITIER, Sylvain ANDRÉ, Liliane ALLEMAND, Roger BERTRAND, Éric MAUBERNARD, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Joseph BARBA, Marielle VIGNE, Georges BESSE-DESMOULIÈRES, Jacky FERNANDEZ, Sylvie PEREZ, Patrick DELEUZE, Fabienne VEZON, Thierry JACOT, Richard HILLAIRE, Fabien FIARD, Aurélie GÉNOLHER, Pascal MILESI, Jacques BOUDET, PÉPIN Jacques, ROUX Andrée, MANIFACIER Guy, ANDRÉ Lionel, Cyril OZIL, Jérôme VIC, René DOUSSIÈRE, Frédéric GRAS, Patrick AMBLARD, Henri CROS, Jean-Michel BUREL, Gérard BARONI, Olivier DEVES, Simone VEDRINES, Roch VARIN D'AINVELLE, Josette CRUVELLIER, Catherine FERRIÈRE, Stéphane SCHNEIDER, Laurent HUGUES, André CAPDUR, Ludovic MOURGUES, Laure BARAFORT, Daniel NICOLAS, Roseline BOUSSAC, Jean-Pierre MAURIN

POUVOIRS :

Jalil BENABDILLAH (pouvoir à M. Aimé CAVAILLE), Thierry BAZALGETTE (pouvoir à M. Gérard REVERGET), Alain REY (pouvoir à M. Patrick MALAVIEILLE), Patrice PUPET (pouvoir à M. Jérôme VIC), Jean-Pierre CORDIER (pouvoir à M. André CAPDUR)

ABSENTS EXCUSÉS :

Michel RUAS, Christian TEISSIER, Jean-Michel PERRET, Georges BRIOUDES, Laurent BRUNEL, Patrick FONTAINE, VERSEILS Jean-Marc, Christophe BOUGAREL, Serge MEURTIN, Bernard ROSSET-BOULON

Objet : Octroi d'un fonds de concours à diverses communes

Le Bureau de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération C2017_02_13 du Conseil de Communauté en date du 5 janvier 2017 relative aux délégations consenties par le Conseil de Communauté au Bureau de Communauté,

Vu la délibération C2017_11_20 du Conseil de Communauté en date du 29 juin 2017 relatives au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité,

Considérant qu'il convient d'octroyer, aux communes ayant fait parvenir un dossier conforme, un fonds de concours selon les montants inscrits dans le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

D'octroyer un fonds de concours aux opérations réalisées par les communes suivantes :

BRIGNON

Envoyé en préfecture le 13/04/2018
Reçu en préfecture le 13/04/2018
Affiché le 16/04/2018
ID : 030-200066918-20180405-B2018_03_04-DE

Création d'un plateau multisports et aménagement du stade

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 134 209,65 €. Le montant des subventions attendue s'élève à 46 864 €.

Conformément à la délibération C2017_11_20, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 33 717 €.

CRUVIERS-LASCOURS

Mise en sécurité des arrêts de bus avec réalisation de trottoirs

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 25 902,30 €. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2017_11_20, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 12 500 €.

GENOLHAC

Création de panneaux pour le sentier d'interprétation

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 2 357,15 €. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2017_11_20, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 785 €.

LEZAN

Aménagement de la traversée d'agglomération

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 528 201,30 €. Le montant des subventions attendue s'élève à 312 310 €.

Conformément à la délibération C2017_11_20, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 56 434 €.

MONTEILS

Climatisation bâtiments scolaires

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 16 350,10 €. Aucune subvention n'est attendue.

Installation d'un poste informatique

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 694 €. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2017_11_20, le montant du fonds de concours accordé pour ces projets s'élève à la somme de 8 522 €.

SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS

Mise en sécurité voirie et création de cheminements piétons

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 323 577 €. Le montant de la participation attendue s'élève à 173 702,04 €.

Conformément à la délibération C2017_11_20, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 74 937,48 €.

BRIGNON

Création d'un plateau multisports et aménagement du stade

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 134 209,65 €. Le montant des subventions attendue s'élève à 46 864 €.

Conformément à la délibération C2017_11_20, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 33 717 €.

CRUVIERS-LASCOURS

Mise en sécurité des arrêts de bus avec réalisation de trottoirs

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 25 902,30 €. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2017_11_20, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 12 500 €.

GENOLHAC

Création de panneaux pour le sentier d'interprétation

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 2 357,15 €. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2017_11_20, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 785 €.

LEZAN

Aménagement de la traversée d'agglomération

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 528 201,30 €. Le montant des subventions attendue s'élève à 312 310 €.

Conformément à la délibération C2017_11_20, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 56 434 €.

MONTEILS

Climatisation bâtiments scolaires

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 16 350,10 €. Aucune subvention n'est attendue.

Installation d'un poste informatique

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 694 €. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2017_11_20, le montant du fonds de concours accordé pour ces projets s'élève à la somme de 8 522 €.

SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS

Mise en sécurité voirie et création de cheminements piétons

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 323 577 €. Le montant de la participation attendue s'élève à 173 702,04 €.

Conformément à la délibération C2017_11_20, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 74 937,48 €.

Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Reçu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le 16/04/2018

SLOW

ID : 030-200066918-20180405-B2018_03_08-DE

SAINT-MAURICE-DE-CAZEVIEILLE

Aménagement du local technique communal

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 35 141,69 €. Aucune subvention n'est attendue.

Réfection de la voirie

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 31 539,89 €. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2017_11_20, le montant du fonds de concours accordé pour ces projets s'élève à la somme de 30 261 €.

SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX

Mise aux normes et agrandissement du groupe scolaire J-P. Florian

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 1 115 450 €. Le montant des subventions attendue s'élève à 525 273 €.

Conformément à la délibération C2017_11_20, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 169 032 €.

Toutefois pour ces communes, si la dépense réelle du projet présenté était inférieure au montant initial H.T., le fonds de concours resterait acquis sans pour autant qu'une nouvelle décision du Bureau de Communauté soit nécessaire et à condition que la participation de la Commune reste au moins égale au fonds de concours attribué pour l'ensemble de l'opération.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté Alès Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal administratif.